

RESERVATION SALLE DES FETES, TABLES ET CHAISES

Je soussigné, (Nom, Prénom et Adresse)
.....agissant en mon Nom personnel ou responsable
du Comité, de l'Association ou de la Société (1)

DECLARE réserver la Salle des Fêtes.

Le (DATE)deHeures àHeures pour y organiser

Nombre de personnes :

(Type L 3^{ème} catégorie : Effectif autorisé : 350 personnes – Accès mezzanine limité à 19 personnes.
Commission sécurité du 29/03/2019).

Le prix de la location sera de€ que je m'engage à verser en une seule fois.
Le règlement se fait à la remise des clés. (tarifs au verso).

Une copie de la responsabilité civile sera demandée à la réservation de la salle.

En outre, les conditions générales ci-après sont acceptées sans réserve.

Le prix de la location de la **Salle des Fêtes** comprend la mise en état préalable de la Salle, la fourniture de la lumière électrique, la mise à disposition de tables et chaises, le gaz et le chauffage en supplément.

Le Conseil Municipal a institué une caution de **600 €** payable à la réservation de la Salle. En cas de désistement dans un délai supérieur à 30 jours, le montant total sera restitué. Si le désistement intervient entre 15 et 30 jours avant la manifestation, la Commune conserve la moitié de la caution. En cas de désistement dans les 15 jours qui précèdent la manifestation, le total de la caution est encaissé par la Commune.

Les repas seront préparés par :

- + Un bénévole dans la cuisine de la salle polyvalente
Nom, prénom :
- + Un cuisinier occasionnel dans une cuisine à l'extérieur
Nom, prénom :
- + Un traiteur ou entreprise Siret :
Nom, Prénom :

En cas de dégradation ou de non remise en état de la salle (balayer mais ne pas laver le parquet), la caution sera conservée jusqu'au paiement des frais de ménage ou de réparation. Les verres devront impérativement être triés et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Les déchets recyclables ainsi que les déchets verts devront également être triés et évacués par vos soins. Les abords de la salle doivent être propres. Si utilisation de la chambre froide et frigo, désinfecter, couper le courant et laisser ouvert. Prévoir huile pour utilisation de la friteuse + nettoyage après usage.

Si, en cours de location, des dégâts sont occasionnés tant au matériel et aux meubles qu'aux diverses installations intérieures ou extérieures de l'immeuble, je m'engage à en rembourser le montant à la Commune.

Engagement est également pris de faire respecter le bon ordre constant tant à l'intérieur que dans les abords immédiats de la Salle, à peine pour le locataire de se trouver personnellement responsable vis-à-vis des forces de l'ordre.

Le Maire,

Fait à LA CHEZE, le

Signature du locataire précédée de
la Mention « LU et APPROUVE »

(1) Rayer la mention inutile

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES, DES TABLES ET DES CHAISES

Au 1er Janvier 2024

▪ 1 journée Chéziens (de 9 H à 20 H)	160,00 €
▪ 1 journée hors commune (de 9 H à 20 H)	250,00 €
▪ Forfait chauffage 1 journée (du 01/10 au 30/04)	35,00 €
▪ Week-end Chéziens (du Vendredi 16 H au Lundi 10 H)	270,00 €
▪ Week-end hors commune (du Vendredi 16 H au Lundi 10 H)	390,00 €
▪ Forfait chauffage week-end (du 01/10 au 30/04)	70,00 €
▪ Forfait nettoyage (sur caution)	100,00 €
▪ Percolateur	12,00 €